

CONGRES FNSA 2022
Du Vendredi 14 Octobre 2022
RUEIL MALMAISON

Ouverture des réunions statutaires

Bernard Nucci, Président du SNEA, est invité à présenter le rapport moral du SNEA.

Comme chaque année, l'Assemblée Générale se tient dans le cadre du congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

En ce qui concerne le SNEA, les chantiers de l'année ont été, à plusieurs niveaux et dans différentes directions, mais en gardant toujours à l'esprit la volonté forte de défendre et promouvoir notre profession, et d'être reconnu comme le référent et l'interlocuteur principal de l'éco système du secteur. C'est un travail quotidien, qui nous oblige à être attentif à chaque dossier, concernant toutes les tailles d'entreprises. Cela demande aux administrateurs du SNEA une vision à la fois proche du terrain, mais aussi plus globale, afin d'anticiper l'évolution du métier et d'être les fers de lances de la profession. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur implication et leur volonté de travailler pour la profession

Pour l'année 2022, les dossiers ont été nombreux, comme vous pouvez le constater. Ils ont été traités chacun à la hauteur de leur enjeu respectif, afin d'y apporter des réponses concrètes.

Avant de revenir sur les travaux du mandat, il nous faut ouvrir une assemblée générale extraordinaire afin de soumettre au vote la proposition du conseil d'administration de modifications des statuts.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE SNEA

Propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur du SNEA.

En raison de changement de la dénomination fédérale « FNSA » en « MAIAGE », les statuts (art. 4, 8, 18, 19, 25, 27) et le règlement intérieur (Préambule, art. 5, 6, 7) du SNEA doivent être modifiés en AGE en conséquence. La proposition émanant du conseil d'administration du SNEA en date du 20 septembre 2022 est mise au vote dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire du SNEA se tenant ce jour (voir tableau en PJ).

La résolution est votée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Nous pouvons mettre en exergue les axes de travail :

- **Rénovation de QUALITASS :**

Les représentants de la FNSA ont acté que le référentiel QUALITASS était destiné aux activités gérées par le SNEA, mettant de côté les entreprises du SYNCRA et du SMI2D. La commission technique QUALITASS travaille donc avec les membres du CA SNEA pour faire émerger une nouvelle ossature avec l'objectif de rendre attractif cet outil et qu'il soit reconnu in fine par les parties prenantes notamment les donneurs d'ordre.

- Cela se traduit par deux chantiers en parallèle :

- Réécriture du référentiel pour le « dépoussiérer et y ajouter des critères environnement et RSE. Redéfinition des conditions d'audit et de validation. Ce sont toujours des travaux en cours dans la commission technique.
- Constitution d'un groupe de travail au sein de l'ASTEE pour y faire valider (ou modifier) cette réécriture en ouvrant ce groupe aux acteurs (au sens large) de la maintenance des réseaux. L'ASTEE a acté la constitution de ce groupe, les nouveaux participants seront issus :
 - Des agences de l'eau
 - Des syndicats représentant les collectivités (AMF – AMRF – association de techniciens territoriaux - ...)
 - Des organismes certificateurs (APAVE – VERITAS -...)
 - Des fournisseurs d'ouvrages
 - ...

- **Finalisation de la note mono opérateur :**

Après plus de 20 ans d'élaboration au sein de la commission technique, le SNEA et ses administrateurs ont apporté leur contribution avant la diffusion vers les adhérents. Il est précisé que cette note est informative.

- **Enquête auprès des adhérents :**

Validée au sein du CA SNEA et en lien avec le CODIR, l'objectif est d'obtenir une photographie de notre panel d'adhérents réparti sur les syndicats SNEA/SMI2D/SYNCRRA sur leur utilisation des ressources qu'offrent la fédération.

Cela pourra évidemment nous permettre de mieux appréhender leurs attentes et ce en quoi la FNSA et le SNEA en particulier peuvent améliorer l'accompagnement au fil de l'eau des entreprises adhérentes.

- **Constitution d'une commission Hygiène Immobilière présidée par Thierry GUILLOU.**

Sa première action consiste également à effectuer une enquête auprès des adhérents pour mieux comprendre ce que renferme la notion d'« Hygiène Immobilière ». On s'aperçoit qu'aujourd'hui, tous les adhérents n'en ont pas la même vision.

En effet, il n'y pas de concorde sur les activités que ce terme renferme... Mais tout le monde s'accorde pour dire que ce métier monte en puissance et que les compétences et techniques utilisées sont de plus en plus spécifiques.

Le SNEA s'attelle donc à cette tâche qui ne manquera pas de donner à de riches échanges.

Concernant la partie ANC, je laisse la parole au vice-président ANC du SNEA en la personne de Daniel Flamme :

Notre expertise dans l'ANC a été mise à contribution notamment sur 2 axes de travail :

- Révision DTU 64-1 :

Le DTU 64-1 rassemble l'ensemble des normes sur l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes ANC. L'annexe A concerne l'opération de vidange des dispositifs ANC. Un travail de réécriture a été effectué par les représentants SNEA au sein de la commission ANC (Daniel Flamme, Olivier Taxil et David Péralta). Une réunion de validation avec le référent de la révision du DTU 64-1 (Abdel Lakel) s'est déroulée le 17 mai 2022.

- Réunion gestion des matières de vidanges – Guyane :

L'ATANC (Alexandre Decout) a sollicité le SNEA pour un échange avec la DEAL Guyane sur la question de la gestion des matières de vidange. D'autres SPANC participeront à la réunion. L'ANC en Guyane est problématique. Peu de vidangeurs, peu d'exutoires et un parc d'ANC peu voire pas entretenu. Il est intéressant d'apporter l'expertise du syndicat sur cette question et ainsi démontrer l'importance de notre rôle dans le domaine. C'est un travail de fond car les structures sont à créer, les habitudes tant des usagers que des professionnels sont à faire évoluer. C'est un chantier à suivre.

RAPPORT FINANCIER

Antoine Gouesbet, en tant que trésorier, présente le rapport financier.

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

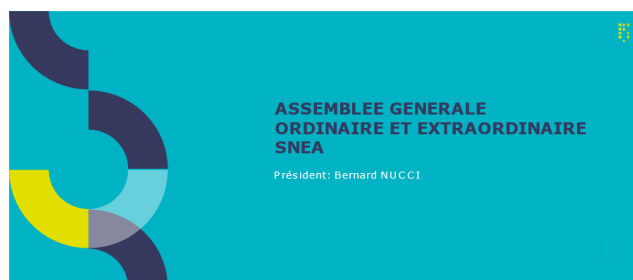
- 95% sont reversées pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges... ;
- 5% sont dédiées aux réserves propres du syndicat pour des dépenses spécifiques ;

Les dépenses ont concerné principalement des frais d'abonnements et de documentation (3 093€), la quote-part de la cotisation AFNOR (842€) et les frais de réceptions (516,52€).

L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2021 à 13 756,48€ portant les réserves du syndicat à 249 578,04€ inscrites au passif de la FNSA.

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Annexe : slides AG SNEA



Prémabule

➤ Les administrateurs:

Bernard Nucci	Daniel Flamme
David Peralta	Olivier Taxil
Christophe Alary	Ludovic Serraille
Aurélien Potel	Nicolas Dessale
Didier Limongi	Thierry Guillou
Nicolas Bultheel	Guillaume Clément
Antoine Gouesbet	Marc-Olivier Houel
Thomas Felon	Jean-François Durand

➤ Une année active



POINT STATUTAIRE (AGE)

A la suite de l'évolution du nom de la fédération, le CA SNEA formule la proposition à l'AG de remplacer la dénomination « FNSA » par « MAIAGE » dans les statuts et le règlement intérieur.



BILAN MORAL

➤ QUALITAS

➤ Note Mono-opérateur

➤ ANC

➤ Hygiène immobilière

➤ 6 Adhésions: DSPN (51), Vallier Assainissement (01) Groupe Séché, Erhyg (CS3D)(76), Del Pino & Blasco (34), Tuco SAS (83).



RAPPORT FINANCIER du TRESORIER SNEA - 31/12/2021

BILAN

ACTIF	PASSIF
Créance FNSA	249 578,04
	249 578,04
	Excédent de l'exercice
	13 796,48
	249 578,04



RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

CHARGES	PRODUITS
Frais de déplacement et hôtel	306,62
Abonnements documentation	3 093,00
Cotisation 2021 (AFNOR)	842,00
Restaurant	206,90
Excédent de l'exercice	13 796,48
	18 208,00

